

HAUT BUGEY

AGGLOMÉRATION

Entreprendre ensemble

Feuillet

N° 61

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

DECISION DU 22/04/2025 N° D2025-31

Nomenclature : 3.5

**Acte accompli dans le cadre de la délégation
donnée par le Conseil au Président**

Objet : Autorisation d'occupation des parcelles 440 B 889, 440 B 976, 440 B 890, 440 B 358, 440 B 966, 440 B 970, 440 B 924, situées au lieudit Fortune, à Oyonnax, à l'occasion de la fête de la bière, le 26 Avril 2025.

Le Président de Haut-Bugey Agglomération,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-10,

Vu la délibération du Conseil d'Agglomération du 6 octobre 2022, donnant au Président délégation de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses à charge pour lui d'en rendre compte au Conseil d'agglomération,

DECIDE

Article 1 : Est acceptée la convention d'occupation entre Haut-Bugey Agglomération, 57 rue René Nicod 01117 OYONNAX CEDEX, et l'union sportive de Veyziat, 400 route départementale 113, 01100 OYONNAX, pour stationner les véhicules sur les parcelles 440 B 889, 440 B 976, 440 B 890, 440 B 358, 440 B 966, 440 B 970, 440 B 924 à l'occasion de la fête de la bière le samedi 26 Avril 2025.

Article 2 : La présente autorisation est donnée pour le samedi 26 Avril 2025.

Article 3 : Cette décision sera inscrite aux registres des décisions du Président de Haut-Bugey Agglomération et des délibérations du Conseil d'Agglomération et sera publiée sur le site internet de Haut-Bugey Agglomération.

Le Président
Michel MOURLEVAT

